

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2018

Référence
2018-026

Objet de la délibération
Avis du Conseil sur le PADD du PLUiH - Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Date de la convocation
17/05/2018

Date d'affichage
17/05/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 30/05/2018

Et

Publication ou notification du :

L' an 2018 et le 28 Mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRE Jean-Luc, Maire.

Présents : M. BARRE Jean-Luc, Maire, Mme PARENT Ginette, Melle LOUEDEC Estelle, MM : COLLIARD Benoît, DUPARC Michel, FLAMBARD Morgan, HAMON Olivier, LEMERCIER Joël, LUSSON Damien, MASSON David, MEAUDE Bernard, PIERRE Michel, PIOCELLE Thierry, SAUNIER Bertrand

Absente : Mme COYARD Brigitte

A été nommée secrétaire : Melle LOUEDEC Estelle

Objet de la délibération : Avis du Conseil sur le PADD du PLUiH - Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle

Le débat est ouvert au sein du Conseil Municipal au cours de la présente séance, conformément aux articles L151-5 et L153-12 du code de l'Urbanisme.
Sur la base des réunions de travail organisées par la Communauté de Communes, accompagnée par le bureau d'études Géostudio,
A l'issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
Il est proposé au Conseil Municipal de valider les 5 axes et les principales orientations qui étaient le PLUiH, déclinés chacun en plusieurs orientations, inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Valoriser le cadre de vie remarquable de la Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle :

- Protéger et valoriser la diversité paysagère du territoire
- Valoriser les ressources naturelles
- Réduire l'exposition des habitants aux risques et nuisances
- Accompagner le territoire face au changement climatique
- Prendre en compte la richesse du patrimoine naturel et bâti
- Développer l'éco tourisme

Conforter la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et équipements

- Atteindre 33 000 habitants en 2030.
- Echelonner la croissance démographique dans le temps permettant ainsi l'accueil de nouveaux habitants dans de bonnes conditions sans déséquilibrer le territoire
- Répartir l'accueil des nouveaux habitants en fonction du rôle des communes au sein du bassin de vie et de leur position géographique
- Favoriser la bonne intégration des habitants sur la commune et plus largement sur le territoire limitant ainsi le phénomène de zone d'ortoir.
- Conforter une offre d'équipements et de services qui réponde aux besoins et aux attentes des habitants.

Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs

- Répartir de manière équilibrée la production de logements sur l'ensemble du territoire
- Favoriser les logiques vertueuses de densification et de construction des

- villes et des villages sur eux mêmes, afin de limiter l'étalement urbain
- Ouvrir une offre complémentaire en extension, en prenant soin à la qualité des liens avec l'urbanisation des villes et villages.
- Diversifier le parc de logements pour l'adapter aux évolutions de la société
- Répondre aux attentes et besoins en logements de tous les publics.

Accentuer la dynamique économique

- Renforcer l'attractivité du territoire en accueillant durablement de nouvelles entreprises
- Accompagner les commerces de proximité
- Conforter l'attractivité touristique du territoire
- Soutenir le développement des activités agricoles

Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives

- Favoriser le covoiturage pour limiter le trafic des voitures individuelles et ainsi, les nuisances liées à l'automobile
- Permettre l'utilisation de nouvelles formes de mobilité
- Sécuriser et faciliter les déplacements doux du quotidien
- Gérer le transit des poids lourds, très chargé le long de la Risle et sources de nuisances
- Encourager les initiatives en matière de transport en commun et conforter les lignes de transport en commun existantes
- Questionner l'avenir de la voie ferrée Evreux Honfleur
- Anticiper les besoins en stationnement dans les nouveaux aménagements

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/05/2018
Le Maire

Jean-Luc BARRE

